

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 décembre 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2021-32**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification (correction) –  
Programme B du FACÉ 2019 (totalité, programmes ER 2019 et ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD, Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.



M. le Président rappelle que, le 27 novembre 2020, le Bureau s'était prononcé pour l'affectation d'opérations des programmes ER 2019 et ER 2020 dans le sous-programme B du FACÉ 2019.

M. le Président explique que la délibération du Bureau n° B2020-16 du 27 novembre 2020 doit être corrigée en ce que les montants exposés étaient erronés et qu'une opération n'a pu être conduite à son terme. Ainsi, l'affectation d'opérations des programmes ER 2019 et ER 2020 dans le sous-programme B du FACÉ 2019 doit être effectuée comme suit.

Pour le sous-programme B du FACÉ 2019 (extensions) dans le programme d'électrification ER 2019, le Comité, réuni le 12 avril 2019, a voté un montant de travaux de 586 250 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter une première part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme B du FACÉ, soit 406 350 euros (HT) à une première tranche composée des 52 opérations suivantes dans le programme ER 2019 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER022-1011	Asnières-la-Giraud	Rue de l'Ancienne Porcherie	5 100
ER024-1004	Aulnay-de-Saintonge	Rue de la Pierre Creuse	4 900
ER030-1004	Balzac	Rue du Cabinet	4 100
ER041-1010	Benon	Chemin de Lafond	5 800
ER044-1010	Berneuil	Rue des Breuils	6 500
ER045-1006	Beurlay	Rue de Pontoise	6 300
ER048-1003	Blanzac-lès-Matha	Le Crepet	6 500
ER053-1009	Bords	Le Breuil	8 500
ER063-1004	Breuil-la-Réorte	Rue de l'Eglise	7 300
ER063-1005	Breuil-la-Réorte	Route de Chervettes	6 200
ER065-1006	Breuil-Magné	Route de la Croix	2 200
ER073-1013	Bussac-sur-Charente	Chemin de l'Enclouse	5 500
ER075-1005	Cabariot	Les Renaudières	4 500
ER077-1009	Cercoux	La Peyrière	3 600
ER080-1009	Chambon	Rue du Gros Sillon	7 700
ER089-1007	La Chapelle-des-Pots	Chemin de la Grange	5 000
ER100-1004	Chérac	Route des Deux Chênes	13 700
ER119-1013	Corme-Ecluse	Rue des Grands Champs	4 800
ER119-1014	Corme-Ecluse	Rue des Grands Champs	6 600
ER120-1027	Corme-Royal	Chemin de Chez Mounier	6 100
ER125-1002	Courcelles	Rue de la Berdasserie	13 400
ER127-1006	Courçon	Rue de Bel Air	9 300
ER136-1004	Croix-Chapeau	Rue de la Grosse Pierre	5 400
ER148-1003	Ecurat	Chemin du Soldat	6 300
ER151-1003	L'Eguille	Place des Pulles	5 400
ER157-1000	Fenioux	La Braudière	13 400
ER174-1006	Genouillé	Rue des Chaumes	5 300
ER178-1001	Givrezac	Les Enclouzes	6 700
ER187-1006	Guitinières	Route de Pont-Richaud	25 000
ER205-1001	Loire-les-Marais	Rue du Marquis de Sérigny	9 400
ER239-1001	Mons	Lambernière	7 900
ER243-1007	Montlieu-la-Garde	Route de Pouillac	6 700
ER247-1002	Mornac-sur-Seudre	Chemin du Vert Bois	5 000

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER257-1008	Néré	Rue de Saintonge	8 100
ER260-1004	Neuvicq	Les Aubineaux	7 500
ER275-1003	Pessines	Plantis de la Cure	16 400
ER280-1009	Plassay	Rue du Vieux Chêne	6 200
ER309-1014	St-Aigulin	Les Pièces d'Audet	17 100
ER310-1016	St-André-de-Lidon	Route d'Epargnes	5 400
ER340-1007	St-Pierre-la-Noue	Chemin de la Noue	32 750
ER340-1010	St-Pierre-la-Noue	Rue de la Fontaine	6 600
ER349-1012	St-Jean-de-Liversay	Rue des Pensées	4 900
ER351-1003	St-Just-Luzac	Avenue Marcel Boyard	6 300
ER354-1005	St-Léger	Rue du Chemin Vert	7 600
ER364-1002	St-Martial-sur-Né	Rue de la Petite Champagne	3 600
ER387-1010	St-Porchaire	Rue du Plantis	4 800
ER397-1019	St-Savinien	Tribossard	7 800
ER400-1008	St-Sever-de-Saintonge	Chemin des Ateliers	9 300
ER404-1006	St-Simon-de-Pellouaille	Route des Seguineres	4 000
ER424-1006	Semoussac	La Garenne	5 500
ER429-1002	Soubise	Rue Mériadec	4 700
ER446-1005	Thors	Le Chaboisseau	7 700
<b>Total</b>			<b>406 350</b>

Par ailleurs, le Comité, réuni le 28 février 2020, a prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2020 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme B du FACÉ 2019 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2019, dans la limite de 240 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter une seconde part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme B du FACÉ, soit 179 900 euros (HT) à une seconde tranche composée des 24 opérations suivantes dans le programme ER 2020 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER073-1014	Bussac-sur-Charente	Chemin des Deaux	3 100
ER081-1009	Chamouillac	Le Petit Jard Nord	6 000
ER099-1003	Chepniers	Route de Chez Alin	4 500
ER121-1007	La Couarde-sur-Mer	Chemin des Artisans	6 400
ER128-1000	Courcoury	Route du Terrier de la Fade	9 500
ER186-1003	Le Gué-d'Alléré	Rue du Pont Vert	4 700
ER196-1000	Jazennes	La Petite Foy	4 800
ER216-1007	Lussant	Grand Rue	4 400
ER225-1016	Les Mathes	Avenue du Grand Logis	22 100

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER225-1018	Les Mathes	Rue des Pinsons	9 100
ER260-1007	Neuvicq	Les Aubineaux	5 200
ER261-1004	Neuvicq-le-Château	Place du Gouffre	3 300
ER261-1005	Neuvicq-le-Château	Les Suberlures	12 600
ER265-1007	Nieulle-sur-Seudre	Rue du Port Paradis	21 600
ER292-1005	Puy-du-Lac	Les Loges	9 000
ER303-1004	La Ronde	Pont de l'Angle d'Oie	6 300
ER309-1016	St-Aigulin	La Ferraille	6 000
ER318-1006	St-Clément-des-Baleines	Rue du Chiron	8 200
ER321-1003	St-Crépin	Route d'Azay	5 000
ER323-1026	St-Denis-d'Oléron	Rue du Groseillier	5 200
ER332-1002	St-Georges-Antignac	Route du Moulin de Taconnet	8 200
ER359-1009	St-Mard	Chemin des Vignes	6 400
ER433-1002	Sousmoulins	Rue Peugeot	4 200
ER469-1005	Villars-en-Pons	Rue de Saint Léger	4 100
<b>Total</b>			<b>179 900</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
Jean-Luc FOURRÉ*